

Lutte active et concertée contre les violences intrafamiliales

SOCIÉTÉ

Un nouveau lieu médico-judiciaire pour accueillir les enfants victimes de violences.

En 2020, en Lozère, année particulière liée au confinement, 185 personnes ont été victimes de violences intrafamiliales (VIF) contre 155 en 2019. L'année 2021 accuse une baisse, et retrouve le niveau de 2019 avec 155 faits. En 2021, les violences sur enfants sont en forte baisse en Lozère. 50 faits concernent des violences contre les mineurs. Ils étaient 50 en 2020 et 79 en 2019. Si les violences physiques sont en baisse depuis 2019, les viols et agressions sexuelles contre les mineurs sont en forte hausse en 2021 avec 16 faits contre six en 2020 et 11 en 2019.

Unité d'accueil pédiatrique
Pour faciliter le recueil des témoignages et la prise en charge des enfants victimes de violence, une Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) a été créée à l'Hôpital Lozère, sur le site Vallée du Lot à Mende, grâce au financement de l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'association la Voix de l'enfant. Cette structure médico-judiciaire est chargée d'accueillir les enfants victimes de violence, de les auditionner et, au besoin, de réaliser des examens médico-légaux.

Une salle d'audition avait été ouverte, en 2007, à la clinique de Marvejols, avec le soutien de l'association la Voix de l'enfant. À sa fermeture, en 2013, les enfants victimes étaient auditionnés dans les locaux de la brigade de recherches de la gendarmerie de Mende. Jusqu'au 1^{er} décembre 2021, les auditions étaient



La signature de la convention, jeudi dernier à Mende.

DR

réalisées par des gendarmes ou des fonctionnaires de police, dans des salles dites Mélanie, au sein des casernes de gendarmerie à Antrenas, Florac et Mende ou dans un bureau du commissariat de police de Mende.

Ce jeudi 13 janvier, la préfète Valérie Hatsch a inauguré l'UAPED en présence de Jean-Claude Luceno, directeur de l'Hôpital Lozère, Mathieu Pardell, directeur départemental de l'ARS, Vincent Blériot, procureur de la République, le colonel Cédric Michel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de

la Lozère, le commandant Jean-Marc Demontoy, directeur adjoint de la Direction départementale de la sécurité publique, les médecins et personnels de santé. Située dans le service pédiatrique de l'Hôpital Lozère, l'unité permet d'accueillir, dans un lieu sécurisant, protecteur, des mineurs victimes de violence et de recueillir leur parole par des professionnels formés qui interviennent en pluridisciplinarité. Les principaux bénéficiaires sont les mineurs victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques. Les lo-

L'État accompagne la Voix de l'enfant

FORMATION L'écoute et le recueil de la parole de l'enfant de manière adaptée requièrent des compétences particulières. C'est pourquoi ces professionnels doivent être formés et volontaires quand les conditions le permettent. Pour assurer la pérennisation d'un fonctionnement optimal de l'unité, la préfecture de la Lozère accompagnera au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) le financement d'une journée d'information et de formation autour de l'accompagnement non suggestif de l'expression de l'enfant victime au profit des personnels pouvant intervenir dans une salle UAPED. Cette formation est assurée par l'association la Voix de l'enfant. Elle permettra à l'équipe de relayer les bonnes pratiques auprès des médecins généralistes libéraux, médecins ou infirmiers scolaires, dans le domaine du repérage des maltraitances, du circuit de l'information préoccupante et du signalement.

caux de l'UAPED comprennent plusieurs salles : un salon "famille" pour les responsables légaux, une salle de jeux pour les enfants, une salle d'audition pour les victimes, sonorisée et équipée d'une caméra, un local technique où se trouve le système d'enregistrement et le retour des images en direct de l'entretien. Opérationnelle depuis le 1^{er} décembre, cette salle est disponible 24 h/24 et 7 jours sur 7, en cas d'urgence, aux militaires de la gendarmerie et aux fonctionnaires de police formés en prises d'auditions de mineurs victimes d'infractions à connotation sexuelle.

Protocole de prise en charge

Valérie Hatsch s'est félicitée de l'inauguration de cette unité d'accueil qui est un modèle. Elle a remercié l'ensemble des acteurs du projet pour leur détermination et leur enthousiasme à tout mettre en œuvre, malgré la crise sanitaire, pour que les enfants victimes soient accueillis et pris en charge dans les conditions dignes de leurs droits d'enfants : les services préfectoraux, la gendarmerie, la Voix de l'enfant, la police nationale, l'Agence régionale de santé, le directeur de l'hôpital Lozère.

La visite inaugurale a permis d'échanger avec les professionnels sur la prise en charge des enfants victimes de violences, et sur le fonctionnement de la structure. Cette inauguration a été également l'occasion pour les partenaires de signer le protocole de prise en charge des mineurs au sein de l'UAPED de l'Hôpital Lozère entre la préfecture, le tribunal judiciaire, le Parquet, le conseil départemental, l'association la Voix de l'enfant, le centre hospitalier Lozère, la gendarmerie et la police nationale.